

# le Tambour du village



27  
N°

Octobre 2012

**Bulletin municipal**  
Vaux en Amiénois et Frémont



Jean FAUQUEMBERGUE

# Sommaire

	pages
Editorial	3
Le coin du maire	4
Méhari	5
Plateau sportif	6
Gros travaux	7
Réunions de Conseil municipal	8-9-10-11-12-13-14
Informations	15
Remise de médailles	16
Cérémonie du 8 mai	17
Page de Frémont	18
Coin des Val'heureux	19
Club de Gym	20
SMIROM	21
Village fleuri	22-23
Courses de vélos	24-25
Le coin des motards	26
Le coin des écoliers	27

# Editorial

## Le mot du Maire



### LE PLU

La commission composée de volontaires s'est réunie depuis environ deux ans et demi au rythme d'une réunion de 4 Heures une fois par mois. Elle était composée de Christine CHANEL, Philippe BOIDIN, Hervé PREVOT, Sébastien TARATTE, Gérard WERMERT, Daniel LELEU ainsi que deux architectes urbanistes.

Je tiens à remercier chaleureusement cette équipe qui s'est montrée assidue et constructive.

Le plan local d'urbanisme (PLU), document indispensable de nos jours pour une bonne gestion d'une commune, va normalement arriver à son terme dans six mois.

Le Conseil Municipal vient de prendre la délibération d'Arrêt-Projet et ce sont les services de l'Etat qui vont analyser notre travail pendant trois mois.

Si l'avis donné par l'Etat est défavorable il faut refaire un nouvel Arrêt-Projet ; par contre si l'avis est favorable on passera au stade de l'enquête publique qui durera un mois avec 4 ou 5 permanences assurées par le Commissaire Enquêteur.

A l'issue de cette étape, l'Etat donnera son approbation et le PLU sera terminé.

Il faut savoir que les Communes qui n'ont pas de PLU voient leurs permis de construire refusés à 95%, alors je pense qu'il était nécessaire d'engager ce grand projet qui ne peut qu'être bénéfique pour l'urbanisation raisonnée de VAUX EN AMIENOIS et de FREMONT.

*Le Tambour, Bulletin d'informations municipales*  
Directeur de la publication : **Daniel LELEU**  
Rédacteur en chef : **Alain CAUSSIN**  
Membres du comité de rédaction : *les membres du Conseil municipal ainsi que,*  
**Jocelyn NOURTIER et Joëlle CHADAL**



En ce qui concerne le SPANC qui gère l'assainissement collectif, la Com de Com BO-CAGE-HALLUE a obtenu cette année au total 15 autorisations pour les foyers classés en rouge.

Notre Commune qui s'est montrée réactive a déposé plusieurs dossiers. Les 6 premiers ayant rempli complètement leur dossier se sont vu attribuer une subvention de 40% de la part de l'Agence de l'Eau. Cependant il y aura une nouvelle tranche l'année prochaine et comme notre Com de Com prendra la compétence, les subventions pourront aller jusqu'à 60% ou 65%, répartis de la façon suivante : 45% de la part de l'Agence de l'Eau et 20% de la part du Conseil Général, plafonnés à 8000 €.

Au niveau de l'animation du Village cet été, 120 personnes ont participé au cochon de lait du 14 Juillet et une après-midi musicale a été donnée par des bénévoles du village dans la salle des fêtes. Je tiens à remercier les bénévoles, nombreux, qui ont donné de leur temps pour que cette fête soit réussie.

Et puis, tout dernièrement, c'était la « Ducasse » du village animée le samedi après-midi par des courses cyclistes et ce n'est pas moins de 75 coureurs qui ont pris le départ.

Vers 22 H00, un public nombreux a assisté à un magnifique feu d'artifice suivi du traditionnel feu de joie qui était cette année très imposant.

Je remercie nos maîtres artificiers : Hervé PREVOT, Michel POUSSART, Jean-François THILLOY et Florent LAVISSE pour leur investissement et cerise sur le gâteau « l'été indien » du dimanche a incité un public nombreux et enthousiaste à se rendre sur la place du village profiter des diverses animations foraines.

Le lundi 1<sup>er</sup> Octobre à 18 H, tous les enfants du village ont profité des tours gratuits aux manèges offerts par la municipalité.

Pour le Bien-Vivre dans notre Commune continuons dans cette voie.

**Cordialement le Maire**  
**Daniel LELEU**

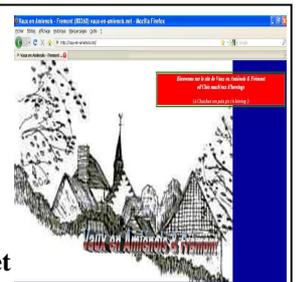
### Site internet

**[www.vaux-en-amiennois.net](http://www.vaux-en-amiennois.net)**

Ce site est fait pour vous,  
aidez nous à le faire vivre  
et découvrir.

**Jocelyn NOURTIER**

**[webmaster@vaux-en-amiennois.net](mailto:webmaster@vaux-en-amiennois.net)**





## Informations Municipales

### RAPPEL

La **décharge municipale** sera ouverte comme avant le premier samedi du mois de 10 H à 12 H et sera tenue par Florent LAVISSE, notre employé municipal.

Nous remercions Mr Roland SUEUR qui a bénévolement occupé cette fonction pendant 4 ans et qui désire arrêter.

**Locations: Salle des Fêtes (85 €), Chapelle de Frémont (75 €) uniquement aux habitants du village électricité en sus.**

La Commune de VAUX EN AMIENOIS tient à remercier la municipalité de FLESSELLES qui suite à sa demande a implanté un panneau 7,5 T au carrefour de NETTO à ses frais.

**PS :** le spectacle de Noël aura lieu le Dimanche 23 Décembre à 18Heures. Animation par le célèbre magicien Pierre JACOT et distribution des cadeaux de Noël.

## Il fallait le faire ...

- Aménagement complet du plateau sportif
- Installation du chalet
- Montage de la mezzanine et de la pièce de vie au bâtiment communal
- Création et aménagement du terrain de pétanque à FREMONT
- Effacement du réseau électrique à FREMONT
- Réparation partielle du bitume, rue du Bout de Magnier
- Travaux d'isolation intérieure du logement communal et ravalement intégral du pignon principal de ce bâtiment

**Remerciements aux membres du Conseil (H. PREVOT, M. POUSSART, S. TARATTE et A. CAUSIN) qui ont mis à jour les plans du cimetière et fait un règlement. Le coût de cette opération effectuée par une entreprise spécialisée aurait été de 13 000€ (encore des économies)**

## Silence on se repose

Chacun de nous émet des bruits qui peuvent incommoder le voisinage. Les outils que nous employons sont facteurs de nuisances sonores (tronçonneuse, tondeuse et outils de bricolage).

Sachez qu'un **arrêté, pris le 04 février 1991**, par le préfet de Région de Picardie, régleme l'usage de certains outils susceptibles, par leur intensité sonore, de causer une gêne pour le voisinage.

**Ainsi, les travaux bruyants ne peuvent être effectués qu'à certaines heures:**

**Du lundi au vendredi** de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

**Le samedi** de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

**Les dimanches et jours fériés** de 10h00 à 12h00

*L'application de cet arrêté dépend de la bonne intelligence de voisinage, il ne sera jamais utilisé si entre voisins on se respecte et communique.*

# Mairie

Permanence  
Mardi & Vendredi  
17H30/19 H



## Adresses mail

mairie.vaux-en-amiennois@laposte.net

mairie@vaux-en-amiennois.net

## Téléphone

03 22 51 99 19

## Fax

03 22 51 89 83



## Rappel

Les réunions du Conseil Municipal sont publiques et ouvertes à tous les administrés.

Votre présence est bienvenue, sous réserve de ne pas perturber le bon déroulement de la séance.



## 5ème balade en MEHARI - Mehari Club De France Amienois - 80 / 26 août 2012



VAUX-EN-AMIÉNOIS

SAINT-VALÉRY  
SUR SOMME

Le RDV était fixé le dimanche 26 août 2012 pour la 5° Balade méhari dans la Somme, un peu particulière cette année, car nous avons fêté en même temps les 20 ans du Méhari Club de France.

**Dans le village de Vaux en Amiénois à la Salle des Fêtes à partir de 9H, les 31 participants sont arrivés** d'un peu partout du Nord, du Pas de Calais, de la Somme, de la Marne, de la Seine Maritime, de la Belgique et bien sur de la Région Parisienne !

Après que tout ce petit monde ait pris son café accompagné de croissants, tout le monde s'est vu remettre un sac d'accueil avec le parcours de la journée et des cadeaux grâce à l'aide du 2CV Méhari Club Cassis !

A 10H nous avons tous démarré notre petit 602 direction la baie de Somme et Saint Valéry ! Après un bon 65 Km de petite route, les Méharis ont traversées Saint Valéry par le port (les promeneurs étaient un peu surpris d'en voir autant !) pour rejoindre le cap Hornu où tout le monde a pique niqué face à la mer ! il y avait beaucoup de vent et le soleil était au rendez vous !

Ensuite tout le monde a eu quartier libre pour visiter Saint Valéry et les alentours ou faire des photos en bord de mer ! à 16H30 tout le monde était au point de RDV pour repartir vers Vaux en Amiénois, par les petites routes de la Somme avec une petite pause à mi-parcours au Moulin d'Eaucourt sur Somme.

Une fois revenu à Vaux en Amiénois à la salle des fêtes, nous avons servi un petit apéro et procédé au tirage de la super tombola sponsorisée par le 2CV Méhari Club Cassis ! De très beaux lots étaient à gagner ! Kit de bâche, échappement inox, sellerie et plein d'autre pièces pour la Méhari ! Et tous les participants on reçu par le méhari club de France une plaque de rallye spécial 20 ans !

Après cette belle journée nous avons allumé le gros barbecue et une grosse partie des participants a mangé les grillades qui étaient prévues pour cette sortie spéciale des 20 ans du MCDF et dégusté le gâteau d'anniversaire pour finir cette journée !!!

Je donne déjà RDV aux méharistes de la région le dernier dimanche d'août 2013 pour la 6° édition de la Balade Méhari dans Somme organisée par l'antenne régionale Picardie du Méhari Club de France.

*Jérôme Dupont*



# Plateau Sportif



Le plateau sportif est enfin terminé. Le chalet qui accueillera le matériel est installé et le gazon commence à lever.

Une haie de buis a été plantée pour empêcher les enfants de courir vers la route.

Il ne reste plus qu'à installer les jeux pour nos petits.





## GROS TRAVAUX EFFECTUES PAR NOS DEUX EMPLOYES MUNICIPAUX



L'hiver dernier Jean-François et Florent ont bâti une mezzanine de 50m<sup>2</sup> dans le bâtiment communal ainsi qu'une pièce de vie d'environ 20 m<sup>2</sup> équipée de toilettes et d'un lavabo.

(bénéfice pour la commune, environ 6500€) devis à l'appui par une Entreprise.

La Com de Com nous a donné le chalet qui était implanté sur le parking de Carrefour Market à VILLERS BO-CAGE, car l'Office de Tourisme ne l'utilisait plus.

Jean-François, Florent et Mr BOUFFLET, entrepreneur en TP à FREMONT l'ont ramené de VILLERS BO-CAGE. Entièrement restauré par nos 2 employés, le chalet a pris une nouvelle jeunesse et à fière allure près du plateau sportif.

Nos remerciements à Mr BOUFFLET qui a travaillé bénévolement pour la commune. Il a également travaillé sur la base du volontariat à l'aménagement du terrain de pétanque de FREMONT. (Avantage de ces travaux effectués par notre personnel entre 6000 à 8000€)

Selon devis auparavant étudié.

Elagage important sur le chemin communal rue Ste Anne ainsi que deux grands arbres près de la mare de FREMONT.

L'installation des jeux pour enfants va être terminée sous peu.



### LES INVESTISSEMENTS :

Achat d'une serre de 24m<sup>2</sup> qui profitera aussi aux enseignants dans un but pédagogique.

Achat d'un TBI tableau blanc interactif pour la 2<sup>ème</sup> classe du village. De ce fait nos 4 classes (Saint Vast en Chaussée et Vaux en Amiénois) sont pourvues à 100% d'un outil pédagogique performant. A noter que très peu de communes dans notre département sont dotées à 100% de ce matériel informatique.

Achat d'un photocopieur pour l'école de Vaux en Amiénois.



Le Conseil municipal a décidé d'embaucher monsieur Florent Lavisse en tant qu'agent technique spécialisé dans les espaces verts à plein temps depuis le 1er juillet 2012, son activité a été centrée principalement sur l'aménagement du plateau sportif qui est pratiquement terminé.

Jean-François étant en vacances au mois d'août, il a su gérer le domaine paysager de Vaux et Frémont.

Prochainement, il devrait se consacrer entièrement à la création et l'entretien des espaces verts.



# Réunions du Conseil municipal

Séance du 17 février 2012

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, le dix sept février deux mille douze, sous la présidence de Monsieur Daniel LELEU, maire.

Présents : Mme PATTE

Mrs BOIDIN, PREVOT, CAUSSIN, DENDELEUX, TARRATTE,

Absents excusés : Mmes ACUNA, CHANEL et Mrs POUSSART, WERMERT

Mme ACUNA donne pouvoir à Mr LELEU

Mme CHANEL donne pouvoir à Mr TARRATTE

Mr WERMERT donne pouvoir à Mr DENDELEUX

## Démolition du préfabriqué à Frémont :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur VILBERT, précisant qu'il ne pourra pas réaliser le chantier de démolition du préfabriqué, étant donné que sa Société n'a pas de qualification 15-12 pour le retrait de matériaux contenant de l'amiante. Monsieur le Maire précise aux conseillers présents que suite au courrier de Monsieur VILBERT il a aussitôt contacté la Société Démolition Picarde qui nous avait adressé à l'époque du dossier de démolition un devis en date du 24 mars 2011 pour un montant de 9 430 euros HT soit 11 278, 28 euros TTC, celui-ci s'engage à maintenir le tarif appliqué sur ce devis et bien entendu sa Société est qualifiée 15-12 puisque sur le devis est précisé l'élaboration d'un plan de retrait comme cela est demandé par les services de l'inspection du travail. Les conseillers donnent pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer ce devis et souhaitent avoir un délai d'intervention pour ces travaux de démolition, il est également demandé à l'UNANIMITE des conseillers de ne plus contacter la Société VILBERT comme intervenant auprès de la commune, il est par contre indiqué que la Société VILBERT sera contactée si des problèmes de fonctionnement devaient se produire sur le système d'assainissement qu'elle a installé à l'école et ce durant la garantie décennale.

## Délibération Plateau Sportif :

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'avancement du dossier du plateau sportif, et indique que la participation estimative demandée à la commune s'élèverait à 20 252 euros, et fait savoir également aux conseillers qu'un parking pour le plateau sportif sera réalisé par la Communauté de communes. La participation financière de la commune s'élèverait à 4 200 euros.

Le montant de la participation de notre commune pourra être recalculé en fonction du bilan financier final si celui-ci est différent au montant du devis estimatif, ainsi que les actualisations de prix du marché.

La Communauté de Communes Bocage-Hallue adressera à notre commune à la fin des travaux et après réception du bilan final, l'avis des sommes à payer.

## Questions diverses :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du club de football ES3VB reçu par l'intermédiaire de Monsieur TARRATTE, qui demande une subvention afin qu'une équipe du club puisse participer à un tournoi international à Coulogne près de Calais se déroulant sur deux jours. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'allouer une subvention de 50 euros qui sera versée au club en même temps que la subvention annuelle qui s'élève à 900 euros, Monsieur le Maire tient à faire savoir que le club de l'ES3VB compte cinq jeunes de la commune et précise que celui-ci n'adresse jamais son budget prévisionnel.

Monsieur le Maire donne lecture d'un fax reçu par l'I.M.E de Dury qui précise que dans le cadre d'un atelier mercredi après midi les jeunes de l'I.M.E, ce sont les jeunes qui ont repeint l'école communale, souhaitent collecter tous les matériaux comme le fer, le cuivre l'aluminium, etc... gratuitement, pour financer leurs projets.

Les conseillers après avoir entendu lecture de ce fax font savoir qu'ils n'ont rien contre, mais qu'il va falloir fixer un jour et une heure concernant cette collecte que l'I.M.E veut réaliser et informer la population, car le ramassage de la ferraille sur notre commune va avoir lieu le 02 mars 2012, n'est il pas trop tard pour cette fois, Monsieur le Maire précise qu'il va se mettre en relation avec l'I.M.E. de Dury.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux d'une demande de Monsieur CAZIN Xavier, par l'intermédiaire de Monsieur NIQUET Jérôme travaillant pour le bureau d'étude Artémia Environnement qui a réalisé sur la propriété de celui-ci une étude de faisabilité d'un dispositif d'assainissement des eaux usées pour son habitation individuelle, la possibilité de se raccorder dans la noue communale, située à côté de son habitation. Les conseillers après en avoir délibéré refusent à l'UNANIMITE que Monsieur CAZIN Xavier rejette les eaux de son système d'assainissement individuel dans la noue communale car cela pourrait engendrer par la suite d'autres demandes et la commune ne peut pas accepter ce système d'évacuation des eaux usées mêmes traitées, dans cette noue communale.

Monsieur le Maire fait savoir aux conseillers que s'ils ont des demandes d'habitants du village qui voudraient acquérir des poteaux



en bois suite aux travaux d'enfouissement des réseaux, ceux-ci sont repris par les services concernés et ne peuvent en aucun être revendus car ces poteaux sont traités donc détruits.

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'un formulaire pour le CACES a été adressé par les services de la Communauté de Communes et demande aux conseillers s'ils sont d'accord afin que Jean-François puisse passer ce CACES, les conseillers sont tout à fait favorables à ce que Jean-François ait son CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité).

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a procédé à l'achat de 8 tables et 48 chaises pour la salle de Frémont pour un montant de 1 800 euros au lieu de 3 200 euros, et précise par la même occasion que la salle de Frémont sera remise en location pour les habitants du village uniquement.

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la réunion du bureau du Comité des Fêtes en date du 10 février 2012, celui-ci a décidé de mettre en sommeil ses activités. Monsieur le Maire propose donc aux conseillers que la commune reprenne l'activité du 13 et 14 juillet, en attendant que le prochain Comité des Fêtes ait un Président. Les conseillers sont d'accord avec Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commune a acheté la licence 4 du restaurant en avril 2010 et que celle-ci est active pendant trois ans et que si aucune association ne la reprend au bout de trois années celle-ci serait perdue, il précise donc que Monsieur WERMERT, Président du Club des Val'heureux va suivre une formation afin que cette licence 4 soit toujours active tant que cette association existera.

Un conseiller rapporte lors de la réunion une demande de Monsieur CAZIN Xavier, à savoir si la commune peut tailler son talus situé Ruelle des Bosquets qui donne accès à sa propriété car d'après Monsieur CAZIN ce talus est étroit pour l'accès d'un tracteur, les conseillers après avoir entendu cette demande et en avoir délibéré refusent de procéder à la modification de ce talus.

Monsieur le Maire informe les conseillers que le bas côté de la rue du Flagard entre la propriété de la famille PATTE et la famille LEREDDE est très abîmé, Madame PATTE fait savoir qu'en aucun cas elle n'est responsable de ces dégradations, les conseillers après en avoir délibéré indique à Monsieur le Maire qu'un courrier doit être adressé à Madame LEREDDE afin qu'elle respecte l'environnement et ne dégrade plus le bas côté en lui précisant qu'il serait souhaitable qu'elle ne stationne plus ses véhicules à cheval sur le trottoir, mais sur la voie publique bien entendu sans que cela gêne la circulation.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BOIDIN responsable de Jean-François et Florent, il rappelle que Florent LAVISSE, a été embauché au 02 janvier 2012 pour trois mois renouvelables aux espaces verts mais qu'actuellement vu le temps, il travaille au bâtiment communal avec Jean-François à la réalisation d'une mezzanine de 50 m<sup>2</sup> ainsi qu'un local, Monsieur BOIDIN précise que Florent est une personne motivée dans son travail.

Monsieur CAUSSIN rappelle à Monsieur le Maire ce qu'il en est de la mare et de l'installation d'une bouche incendie à la ferme Falampin, Monsieur le Maire fait savoir que pour le moment il ne peut donner aucune échéance quand à la réalisation des travaux de la mare de Vaux et que pour la bouche incendie il va contacter les organismes nécessaires.

Monsieur le Maire indique aux conseillers que la commune a procédé à l'achat des panneaux concernant l'interdiction des 7,5 T, suite à l'autorisation par les services du Conseil Général, que cela à un coût excessif et qu'une demande de subvention exceptionnelle a été demandée à leur service.

Monsieur le Maire informe le conseil de la venue de trois experts suite aux problèmes d'humidité au logement communal. Ces trois experts n'étant pas d'accord, ils feront appel à un autre expert qui aura pour mission de faire un diagnostic définitif. Quoiqu'il en soit il est nécessaire de faire poser une VMC dans la salle du logement qui manque d'aération. Une société va être contactée pour effectuer ces travaux.

Réunion espaces verts le Mercredi 14 Mars à 18 h 00.

Fin de séance à 22 h 30.



## Séance du 06 avril 2012

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué le 30 mars 2012, s'est réuni en séance ordinaire, le six avril deux mille douze, sous la présidence de Monsieur Daniel LELEU, maire.

Présents : Mme CHANEL

Mrs BOIDIN, PREVOT, CAUSSIN, DENDELEUX, POUSSART, WERMERT

Absents excusés : Mmes ACUNA, PATTE et Mr TARRATTE,

Mme ACUNA donne pouvoir à Mr LELEU

Mr TARRATTE donne pouvoir à Mme CHANEL

### Vote du Compte Administratif 2011 :

Le conseil municipal procède à l'examen du compte administratif 2011 et arrête les résultats comme suit :

C.C.A.S. : résultat de fonctionnement : 1 153, 46 euros  
résultat d'investissement : 0, 00 euros

Commune : résultat de fonctionnement : 193 627, 95 euros  
résultat d'investissement : 261 188, 29 euros  
et reste à réaliser 2011 : - 161 399, 00 euros

Approbation du compte de gestion dressé par le receveur municipal, après avoir entendu lecture du compte administratif dressé par l'ordonnateur et avoir constaté la concordance entre la comptabilité de receveur et celle de l'ordonnateur, le conseil municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2011.

### Vote du Budget 2012 :

Le conseil municipal procède au vote du budget du C.C.A.S.

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes : 2 153 euros

Section d'investissement

Dépenses et recettes : 0 euros

Le conseil municipal sur proposition du maire procède au vote du budget communal 2012 qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes : 442 080 euros

Section d'investissement

Dépenses et recettes : 457 187 euros

et décide de ne pas modifier les trois taxes qui se présentent comme suit :

	Année 2011	Année 2012
Taxe habitation	14, 78 %	14, 78 %
Taxe foncière bâti	26, 61 %	26, 61 %
Taxe foncière non bâti	47, 00 %	47, 00 %

### Questions diverses :

**1)** Monsieur Dendeleux fait savoir au conseil municipal que les enfants s'inquiètent de leur sécurité car trop de véhicules arrivent trop vite dans le hameau de Frémont, et émet la possibilité d'installer des panneaux « attention à nos enfants », Monsieur le maire tient à préciser qu'il n'est pas pour ce type de panneaux, mais plutôt pour des radars pédagogiques au tarif de 1 490 euros subventionnable à 50 %, les conseillers après avoir entendu les divers commentaires, demandent à ce que Monsieur le maire lors d'une prochaine réunion présente différents devis notamment pour la pose de panneaux, de radars ou de coussins berlinois.

**2)** Monsieur le maire donne lecture du courrier recommandé avec accusé de réception de Monsieur CAZIN Xavier, qui demande l'élargissement du chemin des Bosquets, les conseillers après avoir entendu lecture de ce courrier décident à l'unanimité de ne pas faire de modification sur le chemin des Bosquets.

**3)** Mare de Vaux en Amiénois :

Monsieur le maire informe les conseillers que la communauté de communes va procéder au curage de la mare de Vaux et prendra en charge 70 % de la facture et 30 % à la charge de la commune, et précise que Florent LAVISSE, employé aux espaces verts, procédera à l'installation de la bâche pour l'étanchéité de la mare et l'aménagement autour de celle-ci, à charge pour la commune bien entendu l'achat de cette bâche et des diverses fournitures relatives à ces travaux d'aménagement, les conseillers après avoir entendu cet exposé, demandent



qu'un bassin de décantation de 2 mètres sur 2 mètres avec une profondeur de 2 mètres soit réalisé afin que celui-ci retienne les boues. Monsieur le maire fait savoir que cette demande sera communiquée à la communauté de communes, les conseillers votent à l'unanimité pour ce procédé.

**4)** Monsieur le maire informe le conseil qu'au titre du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle « communes défavorisées », notre commune va bénéficier de 5 892 euros du Conseil Général.

Il est également indiqué au conseil que la commune suite à des demandes de subvention au titre du CIDT, le Conseil Général a octroyé à notre commune une subvention de 6 749 euros pour la pose de points lumineux rue du bout de Magnier et une subvention de 3 639 euros pour l'aménagement d'espaces de jeux pour enfants et la démolition du préfabriqué de Frémont.

**5)** Monsieur le maire informe les conseillers que la commune va procéder à l'élagage des arbres situé rue Sainte Anne dans l'impasse à côté de l'habitation de Mr et Mme CHANEL, ainsi que l'élagage de tous les arbres le long de cette même rue car ces arbres touchent les fils électriques, le conseil municipal donne un avis favorable à ce projet.

Un conseiller fait savoir aux membres présents que Mr et Mme Zirmi devaient élaguer les branches de leurs arbres dépassant sur le terrain communal afin de pouvoir ériger le terrain multisports. Refus des intéressés mais l'élagage sera effectué gratuitement par la Société d'élagage.

**6)** Monsieur le Maire par l'intermédiaire de Monsieur FALAMPIN Fabrice fait part de la possibilité d'un partenariat avec le Crédit Agricole qui offre à chaque naissance une somme de quinze euros en plus des quinze euros offerts par la commune, les conseillers après avoir entendu ce projet de partenariat votent par 6 voix POUR le projet de partenariat avec le Crédit Agricole et 4 voix CONTRE ce partenariat.

**7)** Concernant le logement communal Monsieur le maire rappelle, que lors de la réunion du conseil municipal du 17 février 2012 il avait été annoncé que les trois experts n'étaient pas d'accord et qu'ils allaient faire appel à un autre expert pour procéder à un diagnostic, Monsieur le Maire donne donc lecture de ce rapport d'expertise qui conseille d'effectuer la reprise des joints de maçonnerie au niveau du couronnement de mur d'extension d'habitation et du pignon gauche, et que la partie basse du mur d'extension sera également à envisager, il préconise l'installation d'une VMC, à l'intérieur du bâtiment.

Monsieur le Maire fait savoir aux conseillers que la VMC va être installée le plus rapidement possible afin de remédier au renouvellement d'air, et donne lecture d'un devis de la Société E.M.S. à Camon concernant le ravalement de cette façade, d'un montant de 11 510 euros H.T.,

Les conseillers après avoir entendu cet exposé pensent qu'il faut également faire des grilles d'aération aux fenêtres et souhaitent demander d'autres devis. Monsieur le maire fait savoir que d'autres devis seront demandés et indique qu'une nouvelle réunion d'expertise aura lieu le vendredi 25 mai 2012 à 09 h 00, et demandera le jour de la réunion qu'elle est la part pris en charge par les assurances et par la commune.

**8)** Monsieur le maire fait savoir aux conseillers qu'il a rencontré Monsieur LESOT, responsable du S.I.A.E.P, pour l'installation d'une bouche incendie à la Ferme de la Famille FALAMPIN, que cette installation est obligatoire et qu'elle est à la charge de la commune, nous sommes en attente du devis.

**9)** Monsieur le Maire donne lecture de différents devis concernant des réfrigérateurs et des cuisinières pour la chapelle de Frémont, les conseillers après avoir entendu lecture des différents devis, décident à l'unanimité l'achat du frigidaire chez Electrochoc d'une valeur de 246, 15 euros hors taxes et de la cuisinière au Magasin Mention d'une valeur de 417, 22 euros hors taxes. Monsieur Dendeleux fait remarquer lors de la réunion, que si la salle des fêtes devait être relouée comme il est prévu, il serait souhaitable de procéder au changement des fenêtres, Monsieur le Maire et les conseillers indiquent que les petits travaux de réfection et la mise en peinture de la salle vont être réalisés par Jean-François, et qu'une demande de devis sera faite auprès de la menuiserie Poussart Hervé, un autre devis sera demandé pour changer les huisseries de la mairie.

**10)** Monsieur le Maire indique aux conseillers que des marquages de jeux au sol, dans la cour d'école, vont être réalisés par l'IME de Dury à titre gratuits.

**11)** Monsieur le Maire informe avoir été conseillé par l'ingénieur de la Cégélec d'abattre les deux saules situés à proximité de la mare de Frémont, car ils pompent la mare et abîment la toiture de la chapelle. Après avoir étudié la question, il a été décidé d'ététer ces deux arbres qui ont pris trop d'ampleur.

Le bungalow vert de Frémont va être démonté selon les normes en vigueur et le conseil municipal a donné son accord pour installer un terrain de pétanque en lieu et place de ce bâtiment.

**12)** Lors de ma dernière réunion de la Communauté de Communes Bocage Hallue, Monsieur Deflesselles a proposé de donner le chalet implanté sur le parking de Carrefour Market à Villers Bocage à la Commune qui pourrait en avoir besoin. Monsieur le Maire s'est porté acquéreur en argumentant qu'il serait utile à proximité du plateau sportif pour stocker le matériel.



Décision a été prise de donner ce chalet à notre commune à condition de la faire enlever par nos soins. Monsieur Boufflet, entrepreneur à Frémont propose de l'enlever gratuitement. Le Conseil Municipal tient à le remercier pour ce geste citoyen.

**13)** Monsieur Caussin informe le conseil municipal de l'étonnement de certains habitants qui ont constaté que le raccordement de téléphone n'a pas été effectué par France Télécom à l'intérieur de leur propriété. Renseignement pris auprès de la société compétente, Monsieur le Maire fait savoir que ces habitants ont refusé le passage de la ligne en sous-sol et par conséquent les fils aériens existants ne peuvent être remplacés, comme le veut la loi.

Monsieur Letailleur, auditeur libre de la réunion de Conseil fait part de son mécontentement car la société de téléphone qui a effectué les travaux rue du Bout de Magnier a pénétré dans sa propriété lors de son absence et a déclenché son alarme. Force est de déplorer que cette intrusion est préjudiciable. Il en sera référé à France Télécom.

Monsieur le Maire indique qu'un état des lieux avec la commission voirie aura lieu avant la réception des travaux.

**14)** Monsieur Caussin tient à féliciter Florent Lavisse pour son travail aux espaces verts.

**15)** Monsieur Caussin demande s'il serait possible de faire une inauguration du terrain multisports dès la fin des travaux, Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas contre.

**16)** Monsieur le Maire fait savoir que le jardin communal n'est plus loué pour le moment, les conseillers après discussion décident que le jardin communal sera engazonné et entretenu par les employés communaux.

**17)** Budget espaces verts octroyé 5000 euros

Fin de séance à 23 h 00.

---

# Rappel

Prochaine messe en l'église de Vaux en amiénois  
le samedi 24 novembre 2012 à 18h30

## Félicitations aux lauréats

### Brevet des collèges

- CHOTEAU Baptiste, mention Très bien
- DENEUX Melvin, Mention Assez bien
- DENEUX Clément

### Bac Scientifique

- CHOTEAU Antoine



## Séance du 24 mai 2012

Le conseil municipal de Vaux en Amiénois légalement convoqué le 16 mai 2012, s'est réuni en séance ordinaire, le six avril deux mille douze, sous la présidence de Monsieur Daniel LELEU, maire.

Présents : Mme ACUNA CHANEL PATTE

Mrs BOIDIN, PREVOT, CAUSSIN, DENDELEUX, POUSSART, TARRATTE,

WERMERT

Absents excusés :

### Emploi espaces verts :

Avant le début de la réunion Monsieur le Maire invite les conseillers à visiter le local communal, afin de voir la réalisation de la mezzanine ainsi que la création d'une pièce de vie pour le personnel avec toilette et lavabo, effectué par Jean-François et Florent.

Monsieur le Maire informe les conseillers que Florent LAVISSE a un BTS de production aquacole, qu'il a des compétences en peinture, pose de placo, maçonnerie, pose de carrelage, isolation, en plus des compétences d'entretien aux espaces verts, et qu'il a travaillé pendant 9 années à HortiDirect, et que durant son contrat de six mois il a donné entière satisfaction.

Monsieur le Maire fait part des différents travaux devant être réalisés par les employés communaux, dont l'aménagement du jardin communal avec la plantation d'arbres fruitiers, la récolte des fruits sera à la disposition des habitants.

Entretien et plantation au terrain multisports, création de massif divers et pose d'un banc rue de l'Épinette et entretien de la Chapelle, mise en place des entrées de village, élagage des arbres à la Cavée, pose de la bâche à la mare de Vaux, travaux sur la partie basse de notre église, implantation des jeux pour enfants de moins de huit ans, à Frémont plantation à la Chapelle et entretien du terrain, préparation à l'hivernage des végétaux dans tous les massifs, entretien général de la commune Vaux/Frémont et maçonnerie diverse.

Il est rappelé par Monsieur le Maire qu'il ne serait pas trop de deux employés pour effectuer l'entretien et l'embellissement de notre village, dont celui-ci est inscrit au concours des villages fleuris pour l'année 2012.

Un conseiller souhaite savoir s'il ne faudrait pas faire appelle à candidature, il lui est précisé que l'appel à candidature a été faite il y a six mois, que Monsieur LAVISSE Florent a été retenu, qu'il a fait ses preuves lors de son contrat de 3 mois renouvelable une fois, et qu'à présent nous devons nous prononcer pour savoir si nous le gardons et à quel taux horaire

Les conseillers après avoir entendu les commentaires de Monsieur le Maire et après débat passent au vote de l'embauche à 35 heures de Florent LAVISSE par 6 voix POUR, 4 ABSTENTIONS et 1 voix CONTRE

Une fiche de poste sera signé entre Florent et la Commune, précisant les différents travaux devant être réalisés, il est également indiqué que les vacances seront alternées avec Jean-François afin qu'il y ait toujours un employé pour l'entretien des espaces verts et l'arrosage des massifs.

### Organisation du 13 et 14 juillet 2012 :

Monsieur le Maire donne détail du planning du 13 et 14 juillet, après validation des conseillers, le planning sera le suivant : 13 juillet à 21 heures départ de la place avec les lampions, le feu d'artifice sera lancé par Michel Poussart, Hervé Prévot et Jean-François Thilloy

14 juillet cochon de lait à la broche deux personnes extérieures au village s'en occupent gratuitement ainsi que la découpe,

La buvette sera gérée par un système de tickets et tenue par Sébastien Tarratte, Alain Caussin et Daniel Leleu

Le service du repas sera assuré par Brigitte Acuna, Isabelle Leleu, Gérard Wermert et François Dendeleux

Monsieur le Maire indique également que le 14 juillet à 17 heures deux personnes bénévoles feront un récital dans la salle des fêtes, durée du concert 1 h 30 environ avec un orchestre bénévole, les repas seront offerts ainsi que des tickets boissons aux 5 bénévoles de ce spectacle.

Un manège pour enfants sera mis à disposition comme les années précédentes.

L'installation des barnums se fera le 13 juillet par les employés communaux ainsi que Philippe Boidin, Gérard Wermert et François Dendeleux.



16 juillet : démontage et rangement de tout le matériel par les employés communaux et Philippe Boidin, Daniel Leleu et François Dendeleux

**Questions diverses :**

	<u>1</u> ) Elections Législatives : tenue du bureau de vote du <u>10 juin 2012</u> <u>08h-10h</u> Alain Caussin-Christine Chanel-Daniel Leleu Chanel-Daniel Leleu <u>10h-12h</u> Chantal Patte- Hervé Prévot <u>12h-14h</u> Michel Poussart-Philippe Boidin <u>14h-16h</u> Sébastien Tarratte-Brigitte Acuna leux <u>16h-18h</u> Brigitte Acuna-Sébastien Tarratte-Daniel Leleu Wermert-	<u>17 juin 2012</u> <u>08h-10h</u> Alain Caussin-Christine <u>10h-12h</u> Chantal Patte- Hervé Prévot <u>12h-14h</u> Michel Poussart-Philippe Boidin <u>14h-16h</u> Gérard Wermert-François Dendeleux <u>16h-18h</u> François Dendeleux-Gérard Brigitte Acuna
--	---	---

2) Monsieur le Maire donne lecture d'un fax reçu par Pacifica l'expert juridique de Monsieur Cazin Xavier, qui précise que suite à un courrier adressé par celui-ci concernant l'entretien du chemin des Bosquets il permet d'élever quelques contestations sur ce chemin qui ferait 1m50 de large et photos à l'appui, il déplore le défaut d'entretien du chemin envahi par la végétation et précise par la même occasion qu'aucun véhicule 4 roues n'est accessible au chemin.

Monsieur le Maire informe donc les conseillers qu'il va répondre à ce fax par un courrier indiquant une nouvelle fois que le conseil municipal lors de la réunion du 06 avril 2012 ainsi que celle de ce jour, a décidé à l'unanimité de ne pas faire de modification sur le chemin des Bosquets et précise que pour avoir testé ce chemin communal avec deux véhicules différents et avoir fait un test avec le tracteur communal que ce chemin est praticable, et que celui-ci est régulièrement entretenu par la Communauté de Communes Bocage Hallue, et demande à quelle date ont été prises ces photos.

Les conseillers après avoir entendu lecture du fax de l'expert d'assurance de Monsieur Cazin Xavier et lecture du courrier qui va lui être adressé, sont favorables à l'unanimité pour l'envoi de ce courrier et rappelle qu'il n'y aura aucune modification sur le chemin des Bosquets, et d'adresser copie des courriers à notre protection juridique.

3) Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'une habitante de la commune, après avoir entendu lecture de ce courrier, il est décidé à l'unanimité de remettre ce dossier au CCAS en convoquant le bureau.

4) Monsieur le Maire fait savoir aux conseillers que les assurances prendraient en charges les travaux à l'intérieur du logement et que les travaux à l'extérieur seront à la charge de la commune. Monsieur le Maire propose de faire un geste concernant la régularisation de chauffage du locataire suite au grave problème d'humidité dont la commune est en partie responsable. Les conseillers après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire font un geste sur la régularisation de chauffage à hauteur de 400 euros, Mr et Mme THILLOY Jean-François devront s'acquitter d'une régularisation de 579 euros pour l'année 2011. Le conseil municipal décide de leur proposer la possibilité d'augmenter leur charge mensuelle de 60 € à 80 € à compter de janvier 2013.

Fin de séance à 22 h 30.

Merci de bien vouloir déposer vos articles pour le prochain TAMBOUR pour le 10 janvier 2013 à l'adresse suivante :

[efpe@hotmail.com](mailto:efpe@hotmail.com)



**COLLECTE DE LA FERRAILLE ET  
DES ENCOMBRANTS**

**Le ramassage de la ferraille aura lieu le :**

**VENDREDI 09 NOVEMBRE 2012**

Ferraille : frigidaire, gazinière, lave-linge, lave-vaisselle, grillage .....

..\*..\*..\*..\*..\*..\*..\*..\*..\*..\*..\*..\*..\*..\*..\*..\*

**Le ramassage des encombrants aura lieu le :**

**LUNDI 12 NOVEMBRE 2012**

Encombrant : matelas, télévision, plastique.....

**Jean François**  
**et**  
**Florent**



**De l'entretien des  
massifs aux travaux de  
voirie**



# Remise de médailles



## Deux élus à l'honneur

Monsieur Marcel DOMON et madame brigitte ACUNA ont été décorés de la médaille de Vermeil et la médaille du Conseil Général par Daniel Leleu et Christian Manable pour le service apporté à la commune.



# La cérémonie du 8 mai



Discours du maire avec la présence de monsieur C. Manable, Président du Conseil Général de la Somme

Dépôt de la gerbe au monument en l'honneur des combattants de la commune morts au combat pour défendre la patrie...



...hommage leur est rendu par les enfants de l'école qui entonnent l'hymne national.



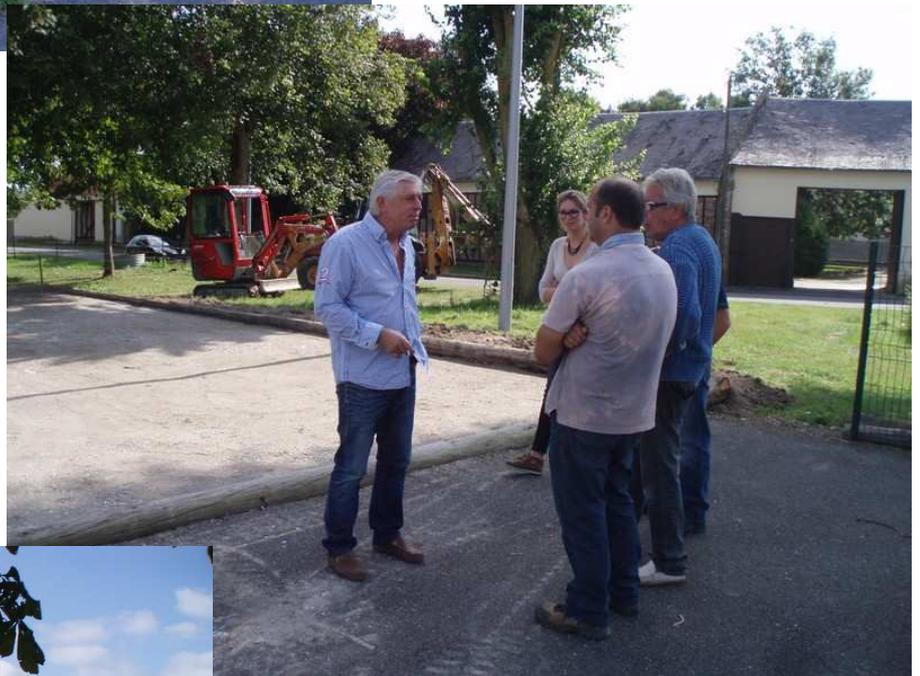


## *La page de FRÉMONT*



**Le nouveau look  
de  
Frémont**

**Après la démolition du pré-  
fabriqué amianté, bâtiment  
vétuste.**



**place à un terrain de pétanque  
de 14m sur 8m en parfaite  
harmonie avec le paysage et  
les futurs aménagements pour  
les enfants  
Cordialement François, Gérard**



## **LE CLUB DES VAL'HEUREUX NOUS INFORME :**

Bilan financier : 5000€ sur le compte à ce jour

### **DATES A RETENIR :**

- |                    |                     |
|--------------------|---------------------|
| - 17 Novembre 2012 | LOTO                |
| - 31 Décembre 2012 | REVEILLON           |
| - 9 Février 2013   | CONCOURS DE MANILLE |
| - 23 Mars 2013     | KARAOKE             |
| - 25 Mai 2013      | VOYAGE A HONFLEUR   |



**LE 26 MAI 2012, LE CLUB DES VAL'HEUREUX  
A ORGANISE UN VOYAGE D'UNE JOURNEE A BRUXELLES**

Plus de 50 personnes y ont participé

Au programme :

A pied, découverte guidée de la ville (son histoire, son économie, sa ville culturelle et sociale, ses richesses architecturales et artistiques, etc...).

En car, découverte de Laeken (commune résidentielle et royale), ses châteaux royaux et villa, la résidence privée de la famille royale, ses célèbres serres, le site du parc des expositions, du Trade Mart, du Planétarium et Bruparck, mini Europe à l'ombre de l'Atomium, le Pavillon chinois, la Tour japonaise, l'Eglise Notre Dame de Laeken et son cimetière réputé. Nous avons visité également le Quartier européen, le Quartier Louise se démarquant par ses boutiques de luxe et son gigantesque Palais de justice, le Quartier du Sablon, son Square, l'église Notre-Dame du Sablon...le Quartier royal , son parc, le Palais de la Nation, la colonne du Congrès et sa célèbre Grand'Place.

Sur la zone piétonne, nous avons pu découvrir au fil de la promenade la Grand'place entourée des maisons des Corporations, le célèbre citoyen de Bruxelles, Manneken-Pis, et enfin les ruelles tortueuses de l'Ilôt Sacré.

Quartier libre l'après-midi

Au retour, tous les participants ont pu apprécier cette belle journée ensoleillée.

# Venez nous rejoindre au Club de Gymnastique

de

## Vaux-en-Amiénois & Frémont



Dans la salle des fêtes de Vaux, tous les jeudis de 19H15 à 20H15  
du 06 septembre 2012 au 27 juin 2013

Pour des séances de gymnastique douce en  
musique :

*échauffement en salle ou à l'extérieur selon le temps  
renforcement musculaire avec ou sans matériel  
marche nordique à l'extérieur en fonction du temps  
relaxation ou danse*

**Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Brigitte ACUNA,  
Responsable du Club, au 03 22 51 99 84 (après 19 heures)**

**NB : Merci de prévoir un certificat médical nécessaire à l'inscription**



[Résultats annuels](#)

[Comparer les résultats](#)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>	➔
PAPIER Journaux, magazines	178,80	855,71	780,11	809,45	807,92	
CARTONS et cartonnettes	88,56	380,63	298,81	322,36	310,16	
PLASTIQUE Bouteilles, bidons	39,64	146,70	167,16	156,30	130,73	
BRIQUES de boisson	7,02	24,98	34,80	29,42	29,79	
ACIER Boîtes et bidons	15,00	43,35	81,57	84,33	52,83	
ALUMINIUM Boîtes et bidons	0,34	0,98	1,17	1,03	1,94	
VERRE Pots, bocaux et bouteilles	288,69	1 166,98	1 203,46	1 177,65	1 276,05	

## Emballages



Cartons-  
cartonnettes et  
publicités



Bouteilles, flacons et  
bidons plastiques

Boîtes métal,  
acier et alu,  
barquettes alu,  
aérosols



## Les erreurs à éviter (mettre à la poubelle)



Barquette de viennoiseries, barquette polystyrène, barquette à fruits, pot de yaourt, boîte à pizza, papier gras, film plastique, paquet de café, bac crème glacée, enveloppes, barquette de margarine



OFFICE DE TOURISME \*



Objet : résultats concours Villes et Villages Fleuris 2012  
jury local Corbie Bocage 3 Vallées

Corbie, le 7 juillet 2012

Monsieur le Maire,

Le jury local des Villes et Villages Fleuris vient de parcourir votre commune. Il vous remercie de votre participation et vous communique le classement sur le territoire de Corbie Bocage 3 Vallées :

**1<sup>ère</sup> catégorie** (communes de moins de 300 habitants)

1<sup>er</sup> - Cachy (Présenté au Concours départemental 2012)

2<sup>ème</sup> - Pierregot

3<sup>ème</sup> - Mirvaux

**2<sup>ème</sup> catégorie** (communes de 301 et 1 000 habitants)

1<sup>er</sup> - Vaux-en-Amiénois (Présenté au Concours départemental 2012)

2<sup>ème</sup> - Le Hamel

3<sup>ème</sup> - Béhencourt - Contay - Franvillers - Querrieu

**3<sup>ème</sup> catégorie** (communes de 1 001 et 5 000 habitants)

1<sup>er</sup> - Fouilloy (Présenté au Concours départemental 2012)

2<sup>ème</sup> - Naours

**4<sup>ème</sup> catégorie** (communes de 5 001 et 30 000 habitants)

1<sup>er</sup> - Corbie (Présenté au Concours départemental 2012)



OFFICE DE TOURISME CORBIE BOCAGE 3 VALLÉES  
28/30 Place de la République - 80800 CORBIE  
Tél : 03 22 96 95 76 - Fax : 03 22 48 47 07  
Email : officetourismecorbie.80@laposte.net





Jury de présélection  
Secteur de Corbie Bocage 3 Vallées

## VAUX-EN-AMIENOIS (Catégorie 2)

Le jury remercie Monsieur le maire de son accueil et félicite votre équipe pour la réalisation de ses projets (enfouissement des réseaux, plateau sportif, intégration du hameau de Frémont).

Les jurés ont apprécié votre volonté de mettre en valeur votre patrimoine local avec des matériaux de grande qualité.

La plantation de tilleuls palissés au centre de village est un choix judicieux.

De plus, votre projet de verger ouvert à tous est novateur.

Enfin l'embauche d'un jeune diplômé en horticulture et aquaculture ne peut qu'apporter une aide enrichissante pour le fleurissement de votre commune et le réaménagement de vos mares.

Les jurés vous encouragent à continuer votre progression.

**Présentation de votre commune  
au jury départemental  
du Concours des Villes et Villages Fleuris 2012.**





**La course de vélos organisée par le Conseil Municipal attire de plus en plus de monde !**

**Le soleil était au rendez-vous**



*La course en images*



# Le coin des motards



Direction la mer pour la sortie du mois de mai organisée par Alain et Corinne ! ...



...Et direction Arras, avec la visite des boves pour la sortie de septembre, organisée par Martine et Bernard. Nous fêterons les 5 ans d'existence en mai prochain



Un grand MERCI aux participants ! Pour les nouveaux faites vous connaître



## « Nettoyons la nature »

Vendredi 28 septembre, les élèves de MS GS et CP sont allés ramasser des déchets dans le village.

On a ramassé des mégots de cigarettes. (Tess)

On a mis les plastiques avec les plastiques (Christopher)

On a mis les bâtons avec les bâtons (Candice)



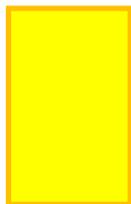
La nature elle n'était pas très propre, C'est tous les gens qui l'ont salie ! (Tess)

Pour protéger la nature il faut mettre dans les poubelles !

La poubelle verte



La poubelle jaune



La poubelle à verre



Composteur



Une nouvelle enseignante à l'école de Vaux.

Mademoiselle Honoré est arrivée cette année dans notre école. Originaires du département du Nord, elle a en charge les CE1-CE2.

Une nouvelle année scolaire a démarré pour notre école qui malgré 15 départs de CM2 en sixième se stabilise au-dessus de 80 élèves.

Petite et moyenne section 21

Grande section CP 15

CE1-CE2 21

CM1-CM2 24



Des projets vont être reconduits.

Le marché de Noël le 21 décembre à la salle des fêtes de Saint Vast.

Le 11 novembre à Vaux et le 8 mai à Saint Vast.

La kermesse : Le 15 juin à Vaux.





# Lemaire

## CONTRÔLE AUTOS

Notre Métier, Votre Sécurité

Amiens Sud Rue de Mercy 03 22 47 25 25	Amiens Rivery Rte d'Albert 03 22 92 80 00	Amiens Hotoie 1 Allée du Bicetre 03 22 71 00 22
--	---	---

Remise de 10% sur votre contrôle technique sur présentation du tambour

## HECKMANN DEMENAGEMENT

Déménagements - Transports - Garde Meubles

9 rue d'en Haut FREMONT  
80 260 VAUX EN AMIENOIS  
Z.A. Chemin du Grand Riez  
80330 CAGNY

tél. fax : 03.22.39.26.02  
portable : 06.08.34.47.15 / 06.08.99.13.74  
email : ericheckmann@wanadoo.fr  
www.heckmann-demenagement.com



## Mr. JARDINAGE

### FRENOY MOTOCULTURE

Marques présentes en magasin



MONSIEUR JARDINAGE  
750 Route d'Abbeville  
80000 AMIENS France  
Tél. : 0322541934 - Fax : 0322541954  
Email : frenoy-motoculture@wanadoo.fr Siret : 35034514600012

## Agence de voyages

### JET TOURS, SOLEIL ET NEIGE

Destinations dans le monde entier  
Week-ends, Croisières, Séjours, Vols secs  
Séminaires, Club du 3ème âge, Groupes

4, rue Allart 80000 Amiens  
Tel : 03 22 91 26 06

6 Place Max Lejeune 80100 Abbeville  
Tel : 03 22 19 13 44



## Optique Bellegueulle

Votre opticien près de chez vous...

**FLESSELLES**  
Ccial NETTO  
03 22 91 19 34  
flesselles@bellegueulle.net

Ouvert  
du Mardi au Samedi  
9H30 - 12H30  
14H - 19H  
Fermeture 18H le Samedi

## BOISSONS AMIENOISES

### S.A.R.L.

Bières — Eaux minérales — Vins

### LIVRAISON A DOMICILE

TEL : 03 22 89 32 10

466 av 14 Juillet 1789 80000 AMIENS



## Netto

HARD DISCOUNT ALIMENTAIRE\*

RD 933 - 80260 FLESSELLES

Ouvert 7 jours/7  
Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h15 et de 14h30 à 19h30  
Le vendredi et le samedi de 9h00 à 19h30  
Le dimanche de 9h00 à 12h00

03 22 93 47 63

## Installation de votre

### CUISINE

### SALLE DE BAIN

### ou de votre PLACARD

Agencement FAVIOT Patrice  
Vaux en Amiénois  
Tel/Fax : 03.22.40.41.67  
Mobile : 06.20.72.71.58

Merci de privilégier nos annonceurs chez qui le meilleur accueil vous sera réservé.